



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 30 novembre 2018
(OR. en)**

14989/18

**RECH 512
COMPET 833**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 14516/18

Objet: Gouvernance de l'Espace européen de la recherche
- Conclusions du Conseil (adoptées le 30/11/2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la gouvernance de l'Espace européen de la recherche, adoptées par le Conseil lors de sa 3655^e session, tenue le 30 novembre 2018.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

SUR LA GOUVERNANCE DE L'ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT

- ses conclusions de 2012 concernant "Un partenariat renforcé pour l'excellence et la croissance dans l'Espace européen de la recherche"¹, dans lesquelles il a été convenu des priorités existantes de l'Espace européen de la recherche (EER);
- les conclusions du Conseil européen de 2013², dans lesquelles ce dernier a demandé la mise en place d'un Espace européen de la recherche pleinement opérationnel d'ici la fin de 2014, en tant qu'objectif politique pour accélérer les réformes structurelles des systèmes nationaux;
- ses conclusions de mai 2015 concernant la feuille de route de l'Espace européen de la recherche pour la période 2015-2020³, qui ont servi de base aux plans d'action nationaux ultérieurs des États membres dans le cadre de l'EER;
- ses conclusions de décembre 2015 sur le réexamen de la structure consultative de l'Espace européen de la recherche⁴, qui ont servi de base à une rationalisation de la structure consultative, dans le cadre de laquelle un premier processus d'examen triennal de la structure consultative de l'EER est prévu en 2018;

¹ Doc. 17649/12.

² Doc. EUCO 169/13.

³ Doc. 9351/15.

⁴ Doc. 14875/15.

- ses conclusions de décembre 2015 concernant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Espace européen de la recherche⁵, dans lesquelles il a souligné la nécessité de favoriser des changements culturels et institutionnels durables dans les plans d'action nationaux relatifs à l'EER, ou d'élaborer des stratégies en vue de mettre en œuvre la feuille de route de l'EER et de parvenir, en priorité, à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes et à prendre en compte la dimension hommes-femmes dans les contenus et programmes de recherche et d'innovation;
 - ses conclusions de décembre 2017 intitulées "De l'évaluation intermédiaire du programme Horizon 2020 au neuvième programme-cadre"⁶, dans lesquelles il a réaffirmé l'importance que revêt la poursuite des efforts conjoints déployés par les États membres et la Commission européenne en vue de continuer à développer et à renforcer l'Espace européen de la recherche et a souligné le rôle que joue le programme-cadre en tant que principal instrument visant à soutenir les objectifs et la mise en œuvre de l'EER;
 - ses conclusions du 29 mai 2018 sur l'accélération de la circulation des connaissances dans l'UE⁷, dans lesquelles il a indiqué qu'il importait de promouvoir davantage les politiques relatives à l'accès ouvert et à la science ouverte dans le programme-cadre et au-delà, a insisté sur le rôle joué par le nuage européen pour la science ouverte dans la diffusion des connaissances et a réclamé une viabilité à long terme des infrastructures de recherche;
1. CONSTATE que le fait d'assurer le bon fonctionnement de l'Espace européen de la recherche (EER)⁸ contribuera de manière décisive à améliorer l'efficacité, la cohérence et les performances globales de l'écosystème européen de recherche et d'innovation et que l'EER requiert une approche systémique; SALUE, à cet égard, les efforts accomplis par les États membres et la Commission européenne depuis la résolution du Conseil de juin 2000⁹, qui a créé l'EER à la suite du Conseil européen de mars 2000¹⁰;

⁵ Doc. 14846/15.

⁶ Doc. 15320/17.

⁷ Doc. 9507/18.

⁸ L'EER au sens de l'article 179 du TFUE.

⁹ JO C 205 du 17.7.2000, p. 1.

¹⁰ Doc. 100/00.

2. EST CONSCIENT du rôle stratégique majeur de consultation que joue le Comité de l'Espace européen de la recherche et de l'innovation (CEER) auprès du Conseil pour veiller à ce que l'Europe optimise l'impact économique et social des investissements dans la recherche et l'innovation (R&I) à l'échelle européenne et nationale afin de renforcer la compétitivité de l'Europe au niveau mondial, de soutenir la croissance de l'emploi, d'améliorer le niveau de vie des citoyens et de réduire la fracture existant au sein de l'Union européenne en matière de R&I;
3. RÉAFFIRME l'importance que revêt un partenariat étroit entre les États membres et la Commission européenne pour ce qui est d'œuvrer conjointement à un renforcement de l'EER, notamment au moyen du 9^e programme-cadre "Horizon Europe", et de coopérer avec les pays associés au programme-cadre de recherche (pays associés) et les parties prenantes concernées du milieu scientifique, du monde de l'entreprise et de la société;

EER - GRANDES ETAPES

4. SOULIGNE que certains progrès ont été réalisés sur la voie d'une amélioration de l'EER dans tous les groupes liés à l'EER chargés de la mise en œuvre des priorités de l'EER, et que ces progrès constituent des étapes importantes pour l'EER¹¹; SALUE les efforts que le CEER a accomplis en 2018 pour revoir et adapter la structure consultative de l'EER, comme indiqué dans l'avis du CEER du 18 septembre 2018¹²;

¹¹ Rapport annuel 2017 du CEER, doc. 1206/18.

¹² Doc. 1209/18 et 1209/18 ADD 1.

5. MET L'ACCENT sur la nouvelle approche de la politique européenne en matière de partenariats dans le domaine de la R&I, à laquelle contribue le groupe ad hoc du CEER sur les partenariats, ainsi que sur l'introduction dans la proposition relative au programme "Horizon Europe" d'un nouveau mécanisme pour la sélection, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'arrêt progressif des partenariats de l'UE en matière de R&I; ATTEND AVEC INTÉRÊT que la Commission présente prochainement au CEER, en décembre 2018, une proposition relative à un cadre de critères pour les partenariats et concernant le processus de coordination stratégique pour l'ensemble du cycle de vie des partenariats en matière de R&I, en interaction avec la planification stratégique dans le cadre du programme "Horizon Europe"; RÉAFFIRME que, tandis que le processus de coordination stratégique devrait être pleinement opérationnel d'ici mai 2019, une consultation précoce et structurée des États membres et des pays associés sur toute initiative de partenariat dans le domaine de la R&I destinée à être financée au titre du programme "Horizon Europe" devrait avoir lieu sur la base de son analyse d'impact initiale, dans le cas où il serait prévu que les travaux préparatoires commencent avant que le processus de coordination stratégique ne soit formellement établi; INSISTE sur l'importance que continuent de revêtir les activités de coordination et de mise en réseau entre les États membres dans le cadre des priorités de l'UE et au-delà, dans le contexte des efforts liés à l'EER;
6. NOTE que l'année 2018 marque le 10^e anniversaire de la programmation conjointe dans le cadre de l'EER, qui a permis de lancer dix initiatives de programmation conjointe; PREND ACTE des résultats qu'a récemment obtenus la formation spécialisée du CEER qu'est le groupe de haut niveau pour la programmation conjointe (GPC) pour favoriser l'élaboration de stratégies à long terme pour les initiatives de programmation conjointe, établir un mécanisme de suivi des progrès réalisés au niveau national dans ce domaine et mettre en place un nouveau cadre d'évaluation des initiatives de programmation conjointe nouvelles potentielles et des initiatives existantes; RÉAFFIRME qu'il demeure pertinent de relever ensemble les défis qui se posent au niveau mondial, en particulier dans le cadre des initiatives de programmation conjointe, et INVITE la Commission à continuer de soutenir le processus et les initiatives de programmation conjointe, conformément aux objectifs stratégiques définis au niveau national et de l'UE;

7. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le rapport de stratégie et la feuille de route actualisée du forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI) de 2018¹³, et INVITE l'ESFRI à élaborer sa prochaine feuille de route actualisée en 2021, en renforçant son rôle stratégique dans le paysage en mutation des infrastructures de recherche; ACCUEILLE également AVEC SATISFACTION le deuxième rapport sur la mise en œuvre du règlement ERIC (consortium pour une infrastructure européenne de recherche)¹⁴ et INVITE la Commission à présenter d'ici 2022 le prochain rapport sur la mise en œuvre de l'ERIC; NOTE qu'il est nécessaire de prendre les mesures requises pour faciliter l'utilisation de l'instrument ERIC, en particulier une solution acceptable concernant les exonérations de TVA sur les contributions en nature, pour stimuler les investissements dans les infrastructures de l'ERIC et les autres infrastructures recensées dans la feuille de route ESFRI, pour renforcer l'accès transnational et ouvert aux infrastructures européennes de recherche et pour améliorer leur viabilité financière; INVITE la Commission et les États membres à mettre en œuvre ces mesures dès que possible, et invite les infrastructures de recherche paneuropéennes à promouvoir leurs services au niveau international et à nouer des relations, le cas échéant, avec de nouveaux membres internationaux;
8. INSISTE sur l'importance que revêtent des actions concertées et une bonne coordination entre l'EER et le programme-cadre, y compris le futur programme "Horizon Europe", en vue du développement d'un marché du travail pour les chercheurs en Europe, et d'une politique en matière de science ouverte visant à améliorer les mécanismes de reconnaissance et de récompense ainsi que les programmes de développement des compétences des chercheurs; DEMANDE à toutes les parties concernées de prendre acte de la nature transversale de l'égalité des chances et de la science ouverte, en particulier en ce qui concerne les chercheurs en début de carrière et les doctorants;

¹³ <http://roadmap2018.esfri.eu/>

¹⁴ Doc. 11022/18.

9. INVITE le CEER, notamment le groupe permanent "Ressources humaines et mobilité", à rechercher de meilleures synergies entre l'EER et l'Espace européen de l'enseignement supérieur en ce qui concerne les questions relatives à l'enseignement supérieur, à la formation, aux carrières dans la recherche et au triangle de la connaissance; dans ce contexte, PREND NOTE avec intérêt des messages visant à promouvoir une meilleure articulation entre l'enseignement supérieur et la recherche figurant dans le communiqué de Paris du 25 mai 2018¹⁵;
10. PREND NOTE des travaux effectués par le groupe permanent du CEER sur la question de l'égalité des sexes dans le secteur de la recherche et de l'innovation concernant les lignes directrices communes relatives à l'intégration du souci d'équité entre les sexes dans la coopération internationale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, conjointement avec la formation spécialisée du CEER qu'est le forum stratégique pour la coopération internationale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (SFIC), y compris des recommandations sur la manière de traiter la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le programme "Horizon Europe"; CONSTATE avec préoccupation que cette quatrième priorité de l'EER, portant sur l'égalité entre les sexes et la dimension hommes-femmes, est inégalement mise en œuvre dans les différents États membres, ce qui compromet l'application de conditions de travail relativement équitables et paritaires dans le domaine de la recherche en Europe; SALUE les efforts conjoints déployés par le SFIC et le groupe permanent du CEER sur la question de l'égalité des sexes dans le secteur de la R&I, qui constituent un exemple de bonnes pratiques en matière de collaboration dans le cadre des différentes priorités de l'EER;
11. PREND NOTE des mesures prises, y compris des travaux réalisés par le groupe permanent du CEER "Science ouverte et innovation ouverte", en vue du lancement du nuage européen pour la science ouverte, qui constitue une étape importante pour faire de l'ensemble des données issues de la recherche au sein de l'EER des données FAIR¹⁶; INSISTE sur la nécessité de définir, en concertation avec les États membres, un cadre de gouvernance solide pour le nuage européen pour la science ouverte, qui donne aux communautés scientifiques les moyens d'agir et puisse évoluer avec le temps; INVITE toutes les parties concernées à mettre pleinement en œuvre, en temps utile, le nuage européen pour la science ouverte et PREND ACTE du rôle important que les infrastructures de recherche jouent à cet égard; RAPPELLE qu'une coordination efficace est nécessaire entre le nuage européen pour la science ouverte et le forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI), y compris au niveau de la gouvernance;

¹⁵ Communiqué de Paris, *Conférence ministérielle européenne pour l'enseignement supérieur*, 25 mai 2018, http://www.ehea.info/media.ehea.info/file/2018_Paris/77/1/PARIS_FINAL%20COMMUNIQUE_Traduction%20FR.pdf.

¹⁶ Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables.

12. À la lumière des évolutions récentes intervenues dans le domaine du transfert de connaissances, telles que l'innovation ouverte, INVITE la Commission à revoir sa recommandation de 2008 concernant la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de transfert de connaissances, ainsi que le code de bonne pratique destiné aux universités et aux autres organismes de recherche publics, afin de renforcer encore les retombées de la R&I grâce au transfert de connaissances;
13. INVITE les États membres, la Commission européenne et, le cas échéant, les acteurs du secteur privé ainsi que les ONG et les citoyens à redoubler d'efforts dans le cadre du SFIC afin de parvenir à une coordination plus étroite de la coopération internationale, notamment dans le cadre de réunions conjointes et d'accords éventuels dans le domaine de la science et de la technologie, ainsi qu'à travers de nouvelles activités multilatérales, y compris en vue de réaliser les objectifs de développement durable, ce qui permettra de créer des synergies et de la valeur ajoutée au niveau national et européen; à cet égard, les activités relevant du programme Horizon Europe devraient également être prises en compte;
14. SALUE le rapport 2018 de la Commission européenne sur les performances de l'UE dans le domaine de la science, de la recherche et de l'innovation¹⁷, qui fournit de précieuses indications sur la situation de l'écosystème de recherche et d'innovation de l'UE; SALUE l'augmentation des performances en matière d'innovation de l'UE depuis 2010 dont fait état le "tableau de bord européen de l'innovation 2018"¹⁸; NOTE toutefois avec préoccupation que les avancées sont inégales au sein de l'Espace européen de la recherche et, à cet égard, INSISTE sur la nécessité de rendre l'EER plus à même de relever les défis évoqués ci-dessus;

¹⁷ Commission européenne, Science, Research and Innovation Performance of the EU 2018, Strengthening the foundations for Europe's future, 2018, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/rec-17-015-srip-report2018_mep-web-20180228.pdf

¹⁸ Commission européenne, Tableau de bord européen de l'innovation 2018, https://ec.europa.eu/growth/industry/innovation/facts-figures/scoreboards_en

15. SE FÉLICITE de la nouvelle approche du CEER consistant à tenir des débats d'orientation stratégique réguliers en vue de continuer à élaborer l'ensemble des mesures relatives à la recherche et l'innovation pour l'EER; MESURE toute l'importance du rôle que ces débats d'orientation stratégique peuvent jouer en offrant aux États membres un forum leur permettant de mieux apprécier l'efficacité des politiques et des outils à leur disposition au niveau national et au niveau européen, de mettre en œuvre les priorités de l'EER et de réaliser les objectifs économiques et sociaux plus larges de l'Europe; INVITE la Commission à recueillir les données convenues sur l'élaboration et la portée des politiques de recherche et développement, qui seraient susceptibles de guider l'élaboration des politiques nationales, y compris en poursuivant sa coopération avec l'OCDE;

REEXAMEN DE LA STRUCTURE CONSULTATIVE DE L'EER

16. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'avis du CEER sur le réexamen de la structure consultative de l'EER et INVITE le CEER et les autres groupes liés à l'EER à mettre rapidement en œuvre les recommandations qu'il contient dans le cadre d'un plan d'action en 2019, y compris, le cas échéant, pour ce qui est de la révision de leurs mandats;
17. RECONNAIT que les priorités actuelles de l'EER devraient demeurer la base de la collaboration entre les États membres, les pays associés, la Commission européenne et les organisations parties prenantes du secteur public et du secteur privé dans le cadre d'un partenariat renforcé au sein de l'EER; NOTE que la feuille de route de l'EER pour 2015-2020 continuera à s'appliquer, dans le plein respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité, tout en s'appuyant sur la diversité et les points forts des systèmes nationaux de recherche et d'innovation;
18. SOULIGNE l'importance du mécanisme de soutien aux politiques d'Horizon 2020, qui est un instrument soutenu par un programme-cadre destiné à renforcer les politiques de l'EER; INSISTE à cet égard sur le fait que l'ensemble des parties, y compris le cas échéant les groupes liés à l'EER, devraient exploiter les résultats issus des exercices d'apprentissage mutuel relevant du mécanisme de soutien aux politiques, des évaluations par les pairs, des activités de soutien spécifique et d'autres sources de données liées à l'EER, telles que rapport d'étape de l'EER et le tableau de bord européen de l'innovation; CONVIENT qu'il y a lieu de s'attacher davantage à améliorer la pertinence et l'efficacité des groupes liés à l'EER;

19. ESTIME que les besoins émergents concernant de nouvelles activités de l'EER peuvent être intégrés dans les priorités existantes de l'EER; EST CONSCIENT du fait que la nature horizontale de certaines activités de l'EER nécessite une collaboration accrue entre les différentes priorités de l'EER;
20. DEMANDE que la structure consultative de l'EER soit adaptée comme suit:
- le CEER étudie les possibilités de relancer le GPC existant en vue de préparer la participation des États membres et des pays associés au processus de coordination stratégique pour les partenariats, une fois que la conception de ce processus et la définition des missions auront été décidées dans le forum approprié;
 - les groupes liés à l'EER organisent des réunions consécutives ou conjointes là où les synergies relatives au contenu ou aux groupes cibles sont nombreuses. À moyen terme, ils étudient les possibilités d'optimiser le nombre de groupes en veillant à ce que tous les aspects des priorités de l'EER soient couverts de manière adéquate;
 - tous les groupes liés à l'EER devraient étudier les possibilités d'accroître les échanges directs avec les organisations parties prenantes concernées par l'EER et associer des experts de haut niveau à leurs travaux;
 - des réunions consécutives régulières portant sur des thèmes pertinents devraient être organisées entre le CEER et le groupe de suivi de Bologne et/ou les directeurs généraux de l'enseignement supérieur, afin de favoriser les échanges entre les politiques relatives à l'EER et celles relatives à l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

21. INSISTE sur la nécessité d'optimiser l'efficacité et l'efficacite de la structure consultative de l'EER:
- le rôle moteur du CEER au sein de la structure consultative de l'EER devrait être maintenu et renforcé; à cet égard, le CEER devrait aider les autres groupes liés à l'EER qui relèvent de sa responsabilité à disposer de conditions de travail optimales pour pouvoir atteindre les objectifs définis dans la feuille de route de l'EER;
 - les mandats de l'ensemble des groupes liés à l'EER devraient donner à chacun des groupes des objectifs clairs et des missions concrètes et tangibles;
 - dans les cas où des thèmes nouveaux ne seraient pas couverts par les groupes existants, les groupes liés à l'EER pourraient continuer à mettre en place, pour une durée limitée, des groupes de travail ad hoc dont les objectifs seraient clairement définis. Les États membres, les pays associés et la Commission européenne devraient s'assurer que les participants de tous les types de groupes disposent du profil approprié au niveau adéquat et envisager également de recourir au mécanisme de soutien aux politiques pour atteindre les objectifs;
 - il convient d'améliorer la coordination entre les priorités de la présidence du Conseil et les ordres du jour des groupes liés à l'EER, notamment en faisant participer les futures présidences du Conseil au comité directeur du CEER dix-huit mois avant le début de leur mandat;
 - la Commission européenne, y compris son Centre commun de recherche, est encouragée à continuer de favoriser, le cas échéant, l'enrichissement mutuel avec des groupes consultatifs d'experts de la Commission et les groupes liés à l'EER, afin d'éviter une duplication des efforts et d'optimiser l'efficacité et l'efficacite de l'ensemble du système consultatif dans le domaine de la recherche et de l'innovation, par exemple pour le réseau européen d'évaluation de la RDT, ou dans le domaine de la science ouverte et de l'innovation ouverte.

L'AVENIR DE L'EER

22. INVITE la Commission à publier, d'ici la mi-2020, une nouvelle communication relative à l'EER pour la période de l'après 2020, fondée sur des données concrètes, dans laquelle pourraient être proposées des priorités stratégiques révisées relatives à l'EER et des mécanismes de gouvernance et de suivi de l'EER au niveau national et au niveau de l'UE;
23. INVITE les présidences du Conseil à envisager l'organisation de conférences ministérielles régulières relatives à l'EER, à compter de 2020, dans le cadre desquelles la nouvelle communication relative à l'EER servirait de base à la définition par le Conseil des priorités de l'EER;
24. ESTIME que les "plans d'action nationaux relatifs à l'EER" élaborés par les États membres et les pays associés sont des instruments importants pour mettre en œuvre l'EER. Ces plans nécessitent un instrument de suivi cohérent et simple, utilisé pour toutes les priorités et tous les groupes relatifs à l'EER, qui tiendrait compte des différentes feuilles de route nationales et devrait être utilisé sur une base volontaire; NOTE qu'il importe d'étudier des moyens d'assurer une meilleure cohérence entre les "plans d'actions nationaux relatifs à l'EER" et le Semestre européen;
25. En outre, compte tenu de l'expiration de la "feuille de route de l'EER pour la période 2015-2020", SUGGÈRE que la Commission, en étroite collaboration avec les États membres, procède à une évaluation minutieuse de ce type d'instrument d'élaboration des politiques relatives à l'EER;
26. ATTEND AVEC INTÉRÊT le prochain processus de révision de la structure consultative de l'EER, qui doit intervenir au plus tard en 2021, compte tenu de l'éventuelle nouvelle communication relative à l'EER et des éventuels résultats de la première conférence ministérielle relative à l'EER.